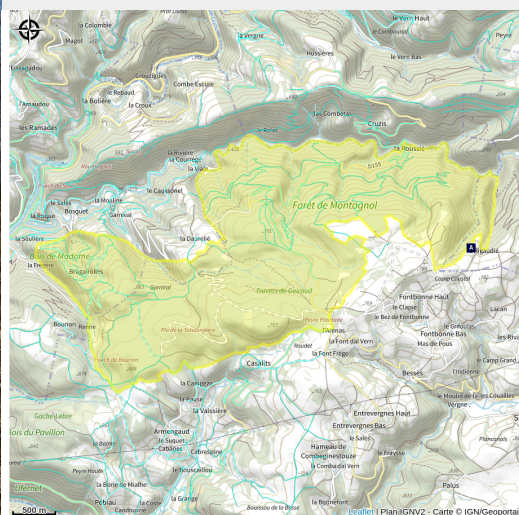


ENS de la forêt de Montagnol

Département Tarn



Montagnol (CD81)



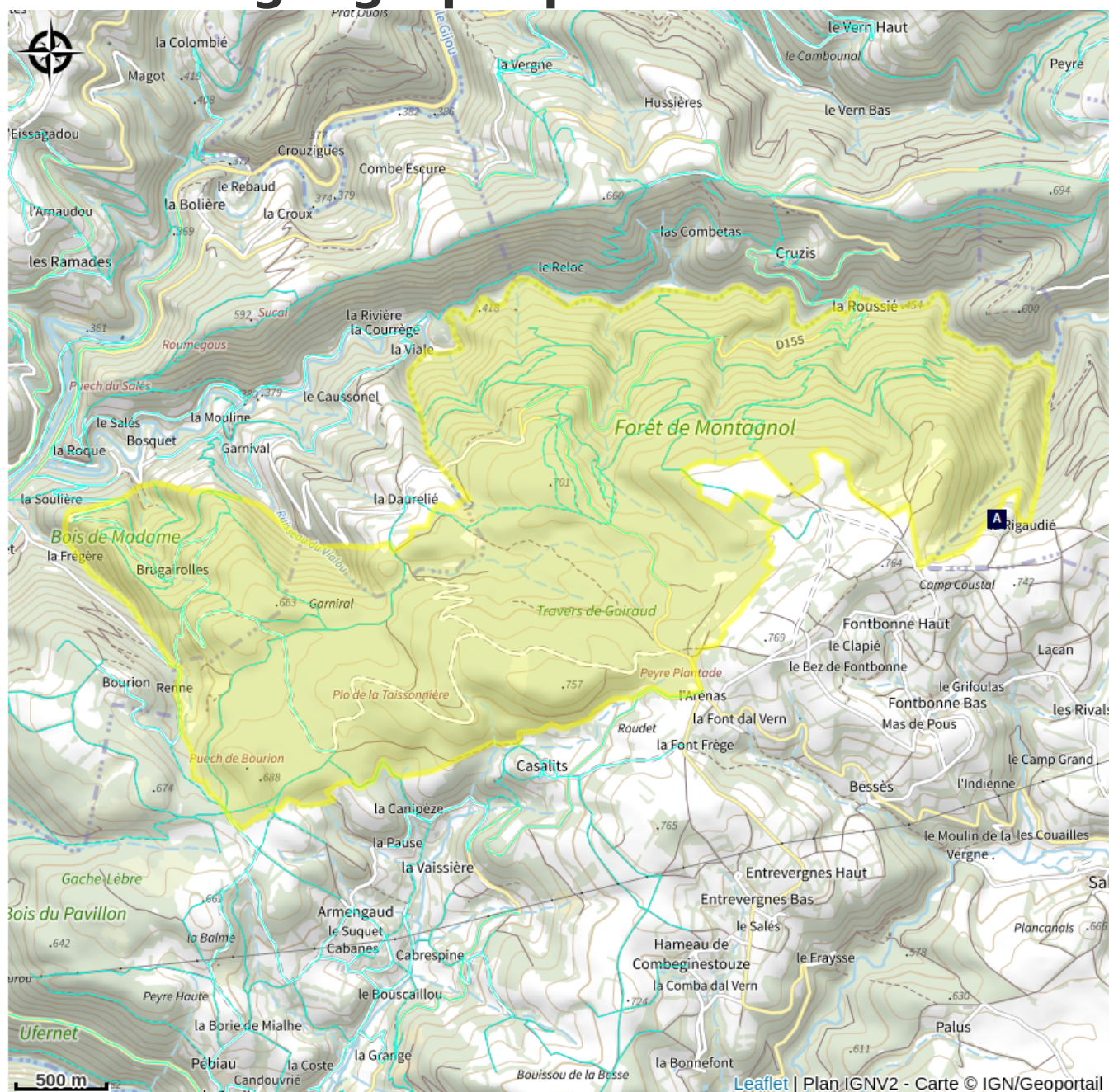
D'une superficie de plus de 300 ha, cette forêt est constituée en majorité de feuillus. Située en rive gauche du ruisseau de Berlou de 400 m à 750 m d'altitude, ce massif forestier comprend entre autres, une partie de la vieille forêt communale de Castelnau-de-Brassac. Il est surtout composé de taillis et de taillis sous futaie de chênes, de châtaigniers et de hêtres. Quelques plantations de résineux y ont été effectuées. Cette forêt abrite de nombreux oiseaux caractéristiques, notamment plusieurs espèces de pics dont le pic noir de la grosseur d'une corneille et dont les coups de bec raisonnent à des kilomètres à la ronde ! De nombreux rapaces diurnes et nocturnes y trouvent refuge et nourriture, ainsi que le chevreuil, le sanglier, la martre, la genette, l'écureuil ... Elle renferme en outre une grande diversité de fougères et de champignons

Infos pratiques

Pratique : Espaces naturels sensibles

forestiers. La vallée du Berlou elle-même, présente un intérêt paléontologique par la présence de gisements de fossiles. La forêt de Montagnol est classée réserve biologique forestière et l'ONF en est le gestionnaire. L'objectif de protection biologique est très nettement perçu dans le plan d'aménagement, qui prévoit de laisser la forêt en repos. Aussi, ne sont réalisées que des coupes sanitaires ou d'améliorations légères où peu de couloirs d'exploitation sont créés, favorisant ainsi une plus grande protection des peuplements et du biotope.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques



Espace naturel sensible

Protéger, gérer et sensibiliser, la politique ENS du Département vise à agir sur des sites naturels en propriétés départementales ou en appui technique et financier de porteurs de projets.



Recommandations

Le printemps et le début d'été sont les périodes les plus sensibles pour la Nature, participez à la quiétude des espèces en adoptant un comportement respectueux en restant discret !

Restez sur les chemins balisés.